



Dialogue social au SPIP 56, c'est pas gagné !

Le 31 mars 2023 à Lorient.

Un premier CSA du SPIP 56 (ex-comité technique) a eu lieu début mars 2023 à LORIENT.
Premier CSA de l'année. Premier CSA avec notre nouvelle direction.

En tant que représentants du personnel, nous en sommes sortis avec un sens un sentiment... particulier. La tâche va être rude pour que l'avis des agents soit entendu...

En effet, tout le long du comité, il nous a fallu développer beaucoup d'argumentaires, opposer les textes, rappeler le bon sens et les réalités du terrain... pour essayer de nous faire entendre par une Direction qui nous a souvent paru imperméable à nos propositions et arguments. Direction qui s'est également réfugiée derrière un refus de toute « cogestion » avec les représentants du personnel pour justifier ses positions rigides dans les échanges. Sur ce point, nous sommes d'accord, nous ne sommes effectivement pas dans la cogestion mais nous essayons d'être dans la proposition et le dialogue.

Face à ce constat et après avoir « digéré » ce premier comité, il nous semble important de rappeler à la Direction :

=> Qu'elle peut décider seule les orientations données au service. En admettant que les oppositions des représentants du personnel ne l'empêcheront pas d'agir..

Mais dans quels objectifs ? Démontrer que c'est elle qui décide ? Tendre les relations au sein des services ? Prendre des orientations inadaptées à la réalité du terrain ?

=> Qu'elle peut limiter le dialogue social à la simple information des représentants du personnel de leurs décisions.

Mais dans ce cas ce sera sans nous.

Les représentants des personnels ne sont pas là pour faire de la figuration. Les orientations du Ministère de la Fonction Publique sont claires « les comités sociaux seront chargés de l'examen des questions collectives de travail ainsi que des conditions de travail au sein de la fonction publique ». Le décret du 20 novembre 2020 relatif aux CSA précise le champ de compétence des CSA : « Le CSA sera consulté sur les projets de texte réglementaire relatifs au fonctionnement et à l'organisation des services ».

Les élus du CSA auront à cœur de rappeler que la mise en œuvre de nouvelles orientations et organisations, sans consultation préalable des équipes et sans véritable échanges avec les élus, est contre-productive et creuse le fossé entre la Direction et les Personnels.